



BORDEAUX CHARTRONS

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION ET LOCATION MAXIMUMS

Tarifs applicables au 05 juin 2025

TRANSACTION

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 3 000 € TTC*.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 150 000 € : 7 % TTC* du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 250 000 € : 6 % TTC* du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 001 € et 400 000 € : 5,5 % TTC* du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001 € et 600 000 € : 5 % TTC* du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 600 001 € et 800 000 € : 4,5 % TTC* du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 800 001 € et 1 100 000 € : 4 % TTC* du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 100 001 € : 3,5 % TTC* du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION PORTANT SUR LES BIENS À USAGE D'HABITATION NUS OU MEUBLES

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC* par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 € TTC* par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

Honoraires à la charge du bailleur :

3 € TTC* par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

3 € TTC* par m² de surface habitable.